

N° de versement
1833W

Bordereau de versement

aux ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU FINISTÈRE
7, allée Henri Bourde de la Rogerie, 29000 QUIMPER
☎ 02 98 95 91 91

Intitulé du service versant : Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère

Agent responsable du versement : André Ansquer

Sommaire

Art 1 : travaux maritimes, 1941-1968

Nombre total d'articles : 1

Métrage linéaire¹ : 0,10ml

Communicabilité : libre

Nombre de feuillets intercalaires : 1	Date d'arrivée du versement :
Date de la demande : 31 mars 2014	Date de prise en charge ² :
Le chef du service versant :	Le directeur des Archives Départementales du Finistère :

Les parties grisées sont réservées aux Archives Départementales

¹ Le métrage linéaire(ml) correspond à la quantité de boîtes d'archives pouvant prendre place cote à cote sur une tablette de rayonnage de 1 mètre de longueur (10 boîtes d'archives avec un dos de 10 cm représentent 1 m. l.)

² La prise en charge du versement n'a lieu qu'après vérification de l'adéquation bordereau de versement/contenu des boîtes

N° de l'article	Description du contenu	Date début	Date fin	Communicabilité ³
1	<p style="text-align: center;">TRAVAUX MARITIMES</p> <p>LITTORAL DE LOCTUDY</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achèvement d'un mur de défense contre la mer le long de la plage de Langoz en Loctudy : - Plan d'ensemble du mur de défense - Elévation et profil en travers du mur de défense - Emprise de l'ouvrage sur le Domaine Public maritime et sur les propriétés privées. <p>- Recours de Monsieur Bodin le 23 août 1940</p> <p>LITTORAL DE PONT-L'ABBE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'amélioration du chenal de la rivière de Pont-l'Abbé - Demande d'alignement sur le chemin du halage le long de la rivière de Pont-l'Abbé : Dossiers de Mr Mahé, de Mr Bourgoin et de Mr Prigent - Cahier de chantier du curage du port et de la rivière de Pont-l'Abbé (année 1943) <p>LITTORAL DE PENMARC'H</p> <ul style="list-style-type: none"> - Roche des victimes à St-Guérolé-Penmarc'h : mesures des efforts dus aux lames 	1941	1946	
		1942	1968	
		1953	1954	

³ (1) A remplir par le service versant dans les deux cas suivants : lorsque les documents sont communicables immédiatement en vertu de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 (mettre la lettre i), lorsque les documents sont soumis à un délai de 60 ans en application du décret 74-1038 du 3 décembre 1979, relatif à la communicabilité des archives publiques (mettre 60 ans). Dans tous les autres cas, cette colonne est à remplir par les Archives départementales.